Image not found or type unknown

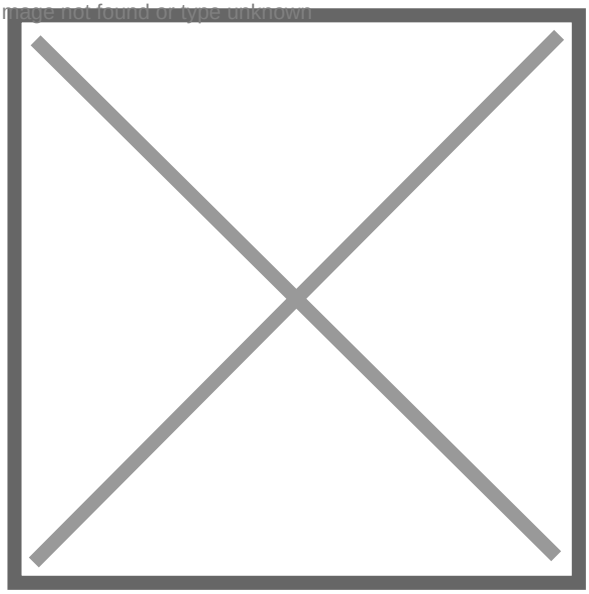

Probléme preavis location de 3 mois

Par **matyeux**, le **09/03/2012** à **15:14**

Bonjour,
Voilà nous devons quitter notre appartement mais l agence ne veut pas relouer notre appartement avant les 3 mois de préavis prévu.
Voici les questions que nous nous posons :

1. le non renouvellement (=arrêt) d'un contrat de collaboration en libéral peut-il être considéré comme une perte d'emploi ?

2. est-ce gênant d'apporter le justificatif à notre préavis un mois après avoir envoyé le courrier en recommandé

Merci beaucoup

Matthieu

Par **edith1034**, le **09/03/2012** à **16:09**

première question

oui si vous n'avez pas démissionné

seconde question

non

l'agence n'a pas le droit de vous faire cette réponse

pour tout savoir sur la résiliation du bail

http://www.fbls.net/lettrelocataire.htm

Par **matyeux**, le **09/03/2012** à **16:17**

Merci Edith1034.

Le contrat de collaboration de mon amie n'a pas été renouvelé, c'était un contrat d'un an, il n'a pas été revalidé. elle a donc trouvé un boulot à Lyon donc nous devons partir de Paris.
Le préavis est donc d'un mois ?
Merci.

Par **edith1034**, le **10/03/2012** à **08:36**

oui

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés